



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	12	6

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 11-1 - TRAVAUX DE  
SECURITE DANS LES ECOLES  
ET ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT  
DES ENFANTS - DEMANDES DE  
SUBVENTIONS - AUTORISATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2389/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA

M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 11-1 - TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ECOLES ET ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Commission(s) :

Le « niveau alerte attentat » a été étendu au département des Alpes-Maritimes le 15 juillet dernier. Cela implique des mesures de vigilance renforcées dans tous les lieux publics et tout particulièrement dans ceux qui accueillent des enfants.

Pour ces établissements, les mesures de sécurité sont posées dans les circulaires du Ministre de l'Education Nationale de l'enseignement et de la recherche, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

La Ville d'Antibes, toujours très attentive à la sécurité des enfants, s'est rapprochée des services de l'Education Nationale, des services préfectoraux et des forces de police et de secours pour définir les dispositions à prendre et se conformer aux prescriptions de l'Etat.

Dès la rentrée scolaire, plusieurs dispositions ont été mises en œuvre pour renforcer et compléter les dispositifs de sécurité existants, tout particulièrement aux abords et dans les écoles, les crèches et les centres de loisirs :

- interdiction de stationner au droit et dans les établissements
- présence renforcée aux heures d'entrées et de sorties de classe
- interdiction d'accès à toute personne étrangère au service
- vérification des identités et contrôle des sacs des personnes exceptionnellement autorisée à entrer durant les temps péri et extra scolaire, sur le modèle de ce que pratique le personnel enseignant durant le temps scolaire.
- mise en place d'une alarme différenciée pour l'alerte attentat
- information et formation du personnel municipal
- information des familles

D'importants investissements seront réalisés au cours de l'année scolaire pour relever le niveau de sécurisation des bâtiments : l'inventaire de ces travaux ainsi que le coût de leur réalisation ont été évalués par les directions concernées site par site sur la base de 6 catégories pré définies :

- La rehausse de certains grillages et portails
- La pose de brise-vues occultant
- L'automatisation des portails
- L'équipement de visiophones
- L'installation de caméras de surveillance
- La pérennisation des dispositifs d'interdiction des stationnements

Ces travaux et équipements qui représentent un coût de plus de 1,5 M d'euros sont éligibles à des aides de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et le la CASA.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

11-1 - TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ECOLES ET ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Commission(s) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation des travaux de sécurisation des établissements accueillant des enfants auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la CASA ainsi que tout autre partenaire institutionnel susceptible de contribuer au financement des opérations.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.11-1 - TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ECOLES ET ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT  
DES ENFANTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION -

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2016

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 04/10/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM2382-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20160922-DCM2382-16-DE

---

**Date de décision :** 22/09/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions